

ON S'ABONNE :

A Paris, au bureau du journal, quai
Antoine, n° 27, et grande
rue Mercière, n° 32, au 2°.
A Paris, à la Librairie-Corresp. de
P. Justin, place de la Bourse,
n° 8.

LE CENSEUR.

Journal de Lyon, Politique, Industriel et Littéraire.



Le Censeur donne les nouvelles 24
heures avant les journaux de Paris.

PRIX :
16 francs pour 3 mois ;
32 francs pour 6 mois ;
64 francs pour l'année.

Hors du département du Rhône
1 franc de plus par trimestre.

LYON, 14 novembre.

DE NOS RELATIONS EXTERIEURES.

C'est une chose à remarquer que la constante uniformité de direction qui a été imprimée à notre diplomatie depuis 1830. En dépit des différents personnages qui se sont succédés à l'hôtel des affaires étrangères, en dépit des différences de caractère qui séparent M. Molé de M. Sébastiani, M. Rigny de M. de Broglie, toujours nos relations extérieures ont été poussées dans la même voie ; il faut reconnaître aussi que les résultats ont toujours été les mêmes.

Les succès de notre diplomatie sont faciles à apercevoir : certainement notre royauté est aujourd'hui reconnue légitime par tous les gouvernements de l'Europe. L'influence de nos diplomates n'a pas servi à la délivrance de la Belgique, mais elle a su du moins obtenir une alliance des familles régnantes dans les deux pays ; elle a su rendre les intrigues de la branche aînée absolument inutiles, et il n'y a plus aucune dynastie royale en Europe qui ne fût honorée de s'unir à celle qui règne en France, quoiqu'en aient dit certains journaux qui ont mis en doute les bonnes dispositions de Berlin, de Vienne, de St-Petersbourg ou de Naples.

La France doit être reconnaissante d'aussi beaux triomphes. Certainement c'est quelque chose de n'avoir pas à craindre une invasion européenne au nom des Bourbons que nous avons chassés, et de voir nos ambassadeurs aller de pair dans toutes les cours du continent avec ceux des plus anciennes dynasties. Sous le rapport que nous venons d'apprécier, nous nous plaisons à reconnaître dans nos hommes d'état une sagacité remarquable, une adresse persévérante, un esprit de conduite qui feraient honte aux plus habiles entre tous ceux qui ont jamais donné leurs soins à l'établissement d'une monarchie nouvelle.

Mais, d'un autre côté, que de déconvenues ont eu à essuyer nos diplomates ! Il est impossible d'accumuler plus de fautes, de faire preuve de plus d'incapacité et de présomption. Les résultats sont sous nos yeux ; la Pologne, la Belgique, les Etats-Unis, la Suisse, l'Espagne sont devenus pour nos relations extérieures l'objet d'inextricables difficultés, d'innombrables démentis adressés à la sagesse de nos gouvernaux.

Ils ont essayé la quadruple alliance en faveur de l'Espagne ; ils n'ont su ni soutenir cette ligue de l'Occident contre le Nord, ni la rompre. Les ministères d'Espagne, d'Angleterre, de France, sont dans le dissentiment le plus complet sur les moyens d'interpréter ce traité, qui ne fait que rendre chaque défaite des christinos commune à la France et à l'Angleterre, et chaque victoire de don Carlos un succès que partagent tous les souverains absolus.

Parlerons-nous de la Pologne et de sa nationalité ? Nous citons aujourd'hui un fragment d'une allocution de Nicolas. La colère du *Journal des Débats*, à ce propos, est plus significative que toutes nos observations.

Nous ne connaissons pas dans l'histoire d'exemple d'une ineptie plus insigne que celle qui a présidé à la question américaine. Voici deux gouvernements bien unis ; l'un réclame de l'argent, et l'autre veut bien le donner. Eh bien ! pendant cette simple liquidation, les affaires sont conduites de telle sorte que nous sommes insultés, menacés ; quand nous offrons notre bourse, on nous la jette au visage ; les relations entre les deux peuples se rompent ; nous armions nos flottes, le taux des assurances maritimes s'élève au double ; la guerre semble imminente. La sécurité de notre commerce et de notre industrie est gravement compromise ; il n'est pas moyen d'accuser cette fois la presse opposante ou les républicains ;

il n'y a que la sottise ministérielle ou la trahison qui explique une situation semblable.

C'est peut-être pour restaurer sa réputation d'homme d'état que M. de Broglie a adressé une lettre si superbe à l'un des gouvernements du voisinage ; il a bien choisi son adversaire, et cette fois nous ne risquons rien ; la déclaration de guerre, sous condition, adressée à Bâle-Campagne, ressemble beaucoup aux procédés dont le président des Etats-Unis a usé envers nous ; M. de Broglie est à bonne école ; mais l'Amérique dans ses manifestes attaquait la France, et la France attaque Bâle-Campagne ; notre diplomatie serait probablement encore plus fière si elle s'adressait à la république de St-Marin.

V. P.

Le *Journal des Débats* transcrit avec blâme le discours prononcé par Nicolas devant le corps municipal de Varsovie. Ce discours plein des plus insolentes menaces contre la malheureuse Pologne, et où le despotisme tartare conserve les formes les plus acerbes, a, du moins, le mérite de la franchise. Une tyrannie avouée et complètement brutale est préférable à une tyrannie demi-brutale, demi-légale, parce qu'elle a moins de chances de durée.

Au surplus, et quoique le *Journal des Débats* ne soit pas tout-à-fait officiel, son indignation factice est bonne à rapprocher des paroles plus sincères de M. Cullas-Fergusson en faveur de la nationalité polonaise. On se rappelle que ce ministre, dans un banquet récent, auquel assistait le prince Czartorinski, a exprimé, au nom du gouvernement de la Grande-Bretagne, la plus vive sympathie pour l'illustre proscrit et pour ses compatriotes, et l'espérance de revoir la Pologne indépendante et heureuse.

Est-ce que les doctrinaires auraient la prévision d'une rupture prochaine entre l'Angleterre et la Russie, et qu'ils comprendraient la nécessité de lier la politique de la France à celle de ses voisins ? Cette hypothèse leur fait trop d'honneur pour être vraisemblable.

Voici un extrait du discours de Nicolas :

« Je sais, Messieurs, que vous avez voulu me parler ; je connais même le contenu de votre discours, et c'est pour vous épargner un mensonge, que je ne désire pas qu'il me soit prononcé. Oui, Messieurs, c'est pour vous épargner un mensonge ; car je sais que vos sentiments ne sont pas tels que vous voulez me le faire accroire.

« Et comment y pourrais-je ajouter foi, quand vous m'avez tenu ce même langage la veille de la révolution ? N'est-ce pas vous-mêmes qui me parliez il y a cinq ans, il y a huit ans, de fidélité, de dévouement, et qui me faisiez les plus belles protestations de dévouement ? Quelques jours après vous avez violé vos serments, vous avez commis des actions horribles. Avant tout il faut remplir ses devoirs, il faut se conduire en honnêtes gens. Vous avez, Messieurs, à choisir entre deux partis, ou persister dans vos illusions d'une Pologne indépendante, ou vivre tranquillement et en sujets fidèles sous mon gouvernement.

« Si vous vous obstinez à conserver vos rêves de nationalité distincte, de Pologne indépendante, et de toutes ces chimères, vous ne pouvez qu'attirer sur vous de grands malheurs. J'ai fait élever ici la citadelle, et je vous déclare qu'à la moindre émeute, je ferai foudroyer la ville, je détruirai Varsovie, et certes ce ne sera pas moi qui la rebâtirai. »

Nous lisons la phrase suivante dans un article du *Courrier de Lyon*, dans lequel la feuille ministérielle s'évertue à démontrer que M. de Rigny, comme Casimir Périer, est mort sous le coup des calomnies de la presse.

« Ceux qui ont osé calomnier le vainqueur de Navarin devaient savoir que plus le rang d'un homme est élevé, plus, quand on l'attaque, la défense devient difficile. »

Cette pensée résume parfaitement la politique doctrinaire et révèle avec une grande naïveté les sentiments secrets de

nos adversaires, c'est-à-dire du juste-milieu, violent, égoïste, lâche et cruel. Suivant eux, c'est manquer de générosité que de s'attaquer aux heureux du jour, aux puissans, aux préfets, aux ministres, etc., etc. ; mais, en revanche, il est noble, honorable de s'en prendre aux faibles, aux opprimés.

Comment voulez-vous en effet que le millionnaire Thiers puisse se défendre contre les imputations des journaux ? N'est-ce pas une horrible trahison que de divulguer les honnêtes mystères de la fête de Grandvaux ?... Oh ! qu'il vaut bien mieux dénoncer les accusés d'avril, livrés à la justice de la cour des pairs ! Rappeler à leurs juges le sang et le deuil que leur insurrection a répandus sur notre cité ! Calomnier leur courage, flétrir leur générosité pendant le combat, les présenter, en un mot, comme des brigands altérés de pillage et ivres de meurtres ! Voilà ce qui s'appelle de la polémique utile, courageuse, magnanime ; voilà ce qui s'appelle servir son pays, et mériter son estime. Mais MM. Guizot, de Broglie, Persil, Sébastiani, etc., tous ces malheureux enfin condamnés aux tribulations du pouvoir, ces martyrs à qui l'on donne annuellement cent mille francs, dont les fils et les neveux sont pourvus d'excellentes places, de riches traitemens, c'est une indignité vraiment de suspecter leurs intentions si pures, de douter de leurs sentimens si désintéressés, de blâmer leur conduite irréprochable. Comment voulez-vous trouver des hommes d'état qui se dévouent au bien public, puisque la calomnie et l'ingratitude les assiègent sans cesse, ne leur laissent ni trêve, ni repos, et les précipitent dans la tombe. Il n'y a qu'un remède à cela, c'est de c'est de supprimer la presse, ou bien de rétablir la censure.

La désorganisation introduite par M. Conte dans le service des postes devient chaque jour plus intolérable ; toutes les habitudes du commerce et des industries qui entretiennent des rapports avec Paris et Marseille ont été changées, et puis quand les affaires ont été péniblement réglées d'après le service adopté, voici que tous les inconvéniens de l'ancien mode reparaissent joints à tous les embarras du nouveau.

Lyon a perdu de grandes facilités dans ses rapports avec Marseille, ainsi que l'avantage de servir d'intermédiaire entre cette dernière ville et Paris ; on nous a promis en compensation plus d'exactitude et de rapidité dans les transports. Eh bien ! on n'en a rien fait. Le courrier maintenant arrive aussi tard qu'il arrivait il y a un an ; à quatre heures et demie nous recevons à peine notre correspondance de Paris ; et probablement le journal ne pourra pas se distribuer ce soir.

Les réclamations ici sont générales. Marseille se plaint autant que nous. Paris n'a rien gagné ; tout le bénéfice a été pour les maîtres de postes à qui M. Conte a donné gratuitement (il faut le croire) la ligne qui passe par St-Etienne, et pour la plus grande commodité des fonctionnaires publics qui veulent courir la poste de Paris à Toulon sans passer par Lyon.

Voici le texte de l'ordonnance qui a été rendue par M. le président de la cour des pairs, et notifiée aux accusés d'avril qui n'ont pas été jugés.

« Nous Etienne-Denys baron Pasquier, pair de France, président de la cour des pairs ;

« Vu le réquisitoire, en date d'hier, à nous présenté par le procureur-général du roi, tendant à ce qu'il nous plaise ordonner qu'au jour que nous voudrions fixer, la cour des pairs sera convoquée, à l'effet de statuer sur l'accusation portée par l'arrêt du 6 février dernier, à l'égard des accusés qui n'ont pas été jugés ;

« Et statuant sur ce réquisitoire ;

« Vu l'arrêt de la cour des pairs du 6 février dernier, ordonnant la mise en accusation de Alam, Albert, Arnaud et autres ; ledit arrêt dûment notifié auxdits accusés, ainsi que l'acte d'accusation dressé en conséquence ;

FEUILLETON.

REPRÉSENTATION AU BÉNÉFICE DE DANGUIN.

MA FEMME ET MON PARAPLUIE. — L'AUMONIER DU RÉGIMENT. — MADELOIN FRIQUET. — LE POLTRON.

Un jour d'averse, un pauvre accordeur de piano perdit à la fois sa femme qu'il aimait et son parapluie qu'il chérissait ; pauvre Serinet ! Si le ravisseur ne lui eût pas tout pris au moins ! Sa femme l'eût consolé du riflard, ou mieux encore le riflard l'eût consolé de sa chaste épouse. Mais tout perdre, tout ! Il prit le monde en haine, insulta l'humanité, traita de fricoteau, d'empoisonneur, un rentier de la cuisine, de filou celui qui lui avait ravi sa femme, et de ravisseur l'homme qui lui avait pris son parapluie. Après bien des tribulations il retrouva tout dans le même jour, son riflard encore neuf, et sa femme... Son amant n'en voulait plus ! Barqui a donné un cachet fort original au rôle de Serinet ; malheureusement il n'y a que ce rôle-là dans toute la pièce, et ce n'est pas assez pour compenser la nullité de l'intrigue, si intrigante il y a, et la longueur d'un quiproquo qui ne finit plus. On a ri beaucoup pendant la première moitié de la pièce, on a attendu pendant la seconde, et comme rien de bon n'est venu, on a fini par siffler. C'est fâcheux pour Barqui, car il a été réellement original.

Robert, maréchal-des-logis des chasseurs de la garde, n'aime pas les prêtres ; que voulez-vous ? Un curé est arrivé au lit de mort de la sœur de Robert et lui a fait un testament qui a frustré le soldat en faveur du prêtre. Depuis ce jour le maréchal-des-logis a fait retomber sur le corps tout entier la faute d'un de ses membres ; le nom d'un prêtre l'irrite, sa vue le met en fureur. L'empereur qui avait toute la haine de Robert pour les robes noires s'était bien gardé de donner un aumônier à son brave régiment de chasseurs ; qu'en eût-il fait ? Nos soldats n'avaient alors qu'un Dieu, l'empereur ! qu'une espérance, la victoire ! Leurs croyances étaient plus que douteuses. A qui auraient-ils cru ? Ils avaient démissionné le pape, et grisé les prêtres de Mahomet ; ils avaient fait leurs bivouacs des églises et des mosquées ; des couvens de filles, ils avaient fait bien autre chose, grand Dieu ! Et quand ils tombaient sous le plomb ennemi, un seul nom sortait de leur bouche : Napoléon ! Chaque époque a son Dieu !

MM. de Leuven et de St-Georges n'y ont pas regardé de si près, vraiment ! Les Variétés avaient donné le *Curé de Champ-Aubert*, le Palais-Royal s'est mis en émoi et a inventé le *Curé de Champ-Fleuri* ; quand je dis inventé, c'est par politesse, je vous jure. Il y a de tout dans ce vaudeville, des roulemens de tambour, des coups de fusil, de jolis airs, des soldats qui font patrouille, une forge, un ruban rouge, de tout, vous dis-je, excepté de l'invention. Robert, blessé à la dernière affaire, a été logé chez le forgeron Christian avec sa jeune fille de

dix-huit ans qu'il traîne sans doute de victoire en victoire, et qui pourtant n'a pas l'air trop guerrier. Le forgeron est amoureux de Marie. L'aumônier du régiment arrive avec un billet de logement ; Marie, qui tient beaucoup à ce que son père ne se fâche pas, lui conte aussitôt l'aventure de Champ-Fleuri. L'aumônier a reconnu son frère dans le prêtre spoliateur... Il réparera sa faute. Il pourrait bien le faire tout de suite ; mais il n'y aurait pas de pièce et ça ne ferait pas l'affaire du Palais-Royal. Aussi l'aumônier qui aime beaucoup ce théâtre et qui a été créé et mis au monde exprès pour lui, revient-il bientôt en habit de chasseur de la garde. A la bonne heure, dit Robert ! Et les voilà tous deux, l'un buvant, l'autre prêchant ; l'un jurant, l'autre prêchant ; l'un aimant, l'autre prêchant toujours et trahissant la tonsure et le rabbat. Le prêtre hésite à embrasser la jeune fille qui éprouve déjà quelque tendre sentiment pour lui, puis il s'élance à la tête d'une expédition périlleuse, à la place de Robert, pour le compte duquel il reçoit une blessure et une croix. C'est une belle action, qui par malheur n'a pas le sens commun. Le public a bien voulu applaudir la belle action, et les jolis airs de ce vaudeville, et il s'est montré indulgent pour le reste. Vieux habits ! vieux galons !

La suite à demain.)

» Vu notre ordonnance en date du 30 mars 1835, qui a fixé au 5 mai suivant l'ouverture des débats sur ladite accusation ;

» Vu l'arrêt de la cour du 9 du même mois de mai, portant que le président est autorisé à faire retirer de l'audience ceux des accusés qui, par leurs violences, rendraient impossible la continuation des débats ;

» Vu l'arrêt du 11 juillet dernier, portant qu'il sera immédiatement procédé à l'audition du procureur-général du roi, aux plaidoiries et au jugement, en ce qui concerne les accusés Girard, Carrier, Poulard, et autres dénommés audit arrêt ;

» Vu l'arrêt du 13 août 1835, portant jugement des accusés compris dans l'arrêt du 11 juillet précité ;

» Vu l'arrêt de contumace du 17 août 1835, statuant à l'égard des accusés Baume, Bille, dit l'Algérien, Bocquis, Breibach, Brunet, Court, Daspre, Depassio aîné, Depassio cadet, Gouge, Guillebeau, Marpelet, Mollon, Muguet, Ouke de Wurth, Pacaud, Pommier, Prost (Joseph), Prost (Gabriel), Rivière, Saunier, Ser-viettes, Sibille aîné, Sibille cadet, Veyron et Vincent ;

» Vu les procès-verbaux constatant l'arrestation des accusés Offroy et Pommier ;

» Ordonnons que la cour des pairs sera convoquée pour le lundi 16 du présent mois, à l'effet de statuer sur l'accusation portée par l'arrêt du 6 février, à l'égard des accusés :

» Aubert, Bastien, Beaumont, Bechet, Bernard, Berrier-Fontaine, Billon, Boura, Bouvard, Buzelin, Cailliet, Caillié, Candre, Carrey, Cahuzac, Caussidière (Marc), Cavaignac, Chancel, Chilmann, Crevat, Delacquis, Delaten, Delente, Deludre, De Regnier, Faralet, Fouet, Fournier, Froidevaux, Gilbert dit Miran, Goudot, Granger, Guérault, Guibout, Guillard de Kersausie, Guinard, Herbert, Hubin de Guer, Imbert, Lally de la Neuville, Lambert, Landolphe, Laportaire, Lebon, Lenormant, Mallefer, Marrast, Mathé, Mathieu, Mathon, Menand, Montaxier, Nicod, Offroy, Pichonier, Piron, Poirrotte, Pommier, Pornin, Pruvost, Recurt, Regnaud-d'Epercy, Reverchon (Pierre), Ribau, Roger, Rosières, Rossary, Sauriac, Souillard, Stiller, Tassin, Thomas, Tiphaine, Tricotet, Varé, Vignerte, Vilain, Yvon.

» Et sera, notre présente ordonnance, notifiée aux accusés présents par le premier huissier de ce requies.

» Fait en notre cabinet, au palais du Luxembourg, le 7 novembre 1835. »

Pasquier.

On lit dans le National :

Le pouvoir exécutif de l'Union américaine est resté désarmé contre les excès des planteurs qui tiennent pour l'esclavage, non parce que ce pouvoir est fondé sur l'élection, mais parce qu'il agit au nom d'une législature centrale dont la souveraineté sur les législatures particulières des états n'a pas encore été assez fortement déterminée par l'expérience. Si la constitution américaine est ici en faute aux yeux de tous les amis de la civilisation, à quelque principe qu'ils appartiennent, ce n'est pas parce que cette constitution est républicaine, c'est parce qu'elle est fédérative ; ce n'est pas parce qu'elle a repoussé le principe de l'hérédité monarchique, c'est parce qu'elle a conservé le principe dissolvant des démocraties d'états, c'est-à-dire le principe fédéraliste. Si la constitution américaine était fondée sur le principe de l'unité et de l'indivisibilité, les anti-abolitionnistes de la Virginie et de la Caroline du Sud n'auraient pas cru exercer un droit de souveraineté locale en insultant au bill des droits, qui est la charte générale de l'Union ; le gouvernement aurait été assez fort pour venir au secours de la cause des lumières, pour défendre le principe de la fraternité humaine contre les affreuses prétentions des propriétaires d'esclaves.

Dans tous ces événements que personne ne déplore plus sincèrement que nous, et qui d'abord avaient été commentés par le *Journal des Débats* comme faisant autorité en faveur du système d'intimidation, nous avons vu une preuve de plus du trop peu de puissance de tout pouvoir exécutif placé à la tête d'une fédération, que ce pouvoir exécutif soit électif ou héréditaire, qu'il s'appelle monarchie, stathouderat ou présidence. Le principe républicain est parfaitement innocent des violences de Norfolk et de Charlestown. On ne peut accuser, nous le répétons, que la faiblesse de ce principe fédératif que nous voyons régner aujourd'hui en Suisse et dans la confédération germanique, aussi bien qu'aux Etats-Unis.

Cependant il faut tenir compte à la fédération américaine de difficultés qui n'appartiennent qu'à elle. De grands états monarchiques, tels que la France et l'Angleterre, ont aussi des colonies à esclaves. L'Amérique a ses colonies chez elle, sa race esclave mêlée à sa race libre, et les tristes moyens par lesquels on maintient l'esclavage en Amérique semblent bien plus odieux, parce qu'ils s'appliquent au milieu d'un état général de liberté qui contraste avec ces moyens d'une manière flagrante. La France est une monarchie ; elle a aussi des colonies à esclaves ; ses colonies sont à 2,000 lieues d'elle, et elle y maintient la domination des planteurs de race blanche par les mêmes mesures que nous voyons avec désespoir établies violemment sur quelques points de l'union. Nous doutons fort que les abolitionnistes, chassés de la Virginie et de la Caroline du Sud, fussent accueillis à la Martinique, à la Guadeloupe, aux Antilles anglaises, avec pleine permission d'y propager leurs doctrines d'émancipation, par tous les moyens qu'une immense publicité et une puissance d'association inconnue en tout autre pays offraient aux Américains adversaires de l'esclavage.

L'Angleterre est heureuse de n'avoir pas à ses portes le spectacle du régime qu'elle a introduit aux Indes Occidentales ; mais elle n'est séparée que par un détroit de quelques lieues de cette Irlande dans laquelle les dîmes protestantes se recueillaient encore à coups de fusil il y a deux ans, et où toute réunion irlandaise, quel qu'en fût l'objet, devenait justiciable de la loi martiale. Que serait-ce si l'Angleterre avait dans ses comtés du sud une population mixte de noirs et de blancs, d'esclaves et de planteurs ? L'Angleterre est la monarchie modèle ; nous ne doutons pas que le grand parti réformateur qui y a remporté, depuis cinq ans, de si nobles victoires, ne travaillât de tous ses efforts à opérer le mélange des deux races ; mais si le maintien de leur éternelle séparation était la condition de la prospérité du commerce anglais, nous doutons que cette constitution anglaise, si puissante et si éprouvée, eût en elle les moyens de remédier promptement à un si déplorable état de choses.

Nous en dirons autant de notre France, pays de monarchie s'il en fut. La voit-on gouverner la population africaine de sa colonie d'Alger par les mêmes principes de liberté, par les mêmes habitudes de douceur qui président à son administration intérieure, lorsque les dissensions civiles ne la travaillent pas ? Et lorsque le malheur des circonstances y met les partis aux prises, comme on les a vus dans le Midi en 1815 et 1816, et dans nos plus riches cités depuis 1830, jusqu'où ne va point la fureur de détruire et de se venger ?

Quels excès a-t-on vu commettre dans les états méridionaux de l'Union par les partisans de l'esclavage des noirs, que ceux-ci ne

puissent dire avoir imités des partisans de l'esclavage des blancs dans la vieille Europe monarchique ? N'accusons point le principe monarchique en Europe de torts qui n'appartiennent qu'à son vieil et abusif état social ; mais n'imputons point non plus au principe républicain en Amérique des excès qui appartiennent au plus déplorable état de société qui ait jamais existé, à celui qui a introduit les horribles conditions du régime colonial au sein de la civilisation politique la plus haute et la plus agissante. Cet état social, l'Angleterre monarchique l'a fondé ; l'Amérique républicaine n'a pas encore été assez heureuse pour en faire justice, et elle en subit les déplorables conséquences.

Les lois du 6 août viennent de porter leur fruit, sinon quant à l'application des peines, au moins pour l'appréciation de l'écrit déferé à la cour d'assises.

Un article *Variétés* inséré dans la *Gazette du Midi* du 25 juillet, et calqué sur les *Lettres au Voisin* que publiait jadis la *Gazette de France*, a été soumis aux débats hier 9 novembre et aujourd'hui. Le dénonciateur, c'est-à-dire le journal de la préfecture, avait prétendu trouver dans cet article une provocation et presque une complicité au crime de Fieschi, commis trois jours plus tard.

Le parquet a reculé devant l'odieuse et le ridicule d'une telle accusation ; il a seulement découvert, à l'aide de la loupe historique de M. Borély, une offense à la personne de Louis Philippe, une attaque aux droits qui proviennent de la déclaration du 7 août, et à ce droit de succubité qui fait bredouiller si plaisamment greffiers, avocats-général, présidents et même chefs du jury ; plus une excitation à la haine et au mépris.

Après un discours de M. Séverin Benoît, dont la violence a surpassé tout ce que M. Vallet a pu dire en ses plus beaux jours, et l'excellente défense que M^e Tardif a réussi à faire au milieu des embûches que les lois-Persil tendaient de toutes parts autour de lui, le jury a déclaré la *Gazette* coupable quant aux deux premiers griefs, innocente sur le troisième. La cour a condamné notre gérant à trois mois de prison, minimum de la peine, et 2,000 f. d'amende.

Cet arrêt, malgré sa sévérité réelle, atteste que les colères de M. l'avocat-général et la facile conviction du jury n'ont pas trouvé une sympathie complète au sein de la cour.

(*Gazette du Midi.*)

— Cinq militaires du 12^e de ligne, en garnison à Aix, ont été arrêtés ; on pense qu'il s'agit de sociétés secrètes. Hier, une vingtaine de soldats désarmés étaient conduits par la gendarmerie, mais sans chaînes ni menottes ; sans doute on les dirigeait sur l'Afrique, *préside* banal de tous ceux qu'on ne croit pas assez dévoués au système du jour pour continuer à le servir, et contre lesquels il est cependant impossible de trouver matière à procès.

(*Idem.*)

Les compagnons du devoir de Chalon, dits *Dévorans*, à la suite de quelques altercations de la veille et d'une provocation par lettre à un engagement en rase campagne avec les compagnons de liberté dits *Gavots*, (engagement déjoué, dit-on, par l'autorité) ont assailli en foule le domicile de la *Mère* de ces derniers, rue St-Antoine. Des pierres énormes ont été lancées contre les fenêtres. Les *Gavots* ont, fort heureusement, eu la prudence de ne pas risquer, ce dont on ne saurait trop les louer ; plusieurs *Dévorans* sont arrêtés.

Encore des condamnations à la prison, probablement ; puis des secours à donner aux frères tapageurs, sans compter les frais de justice, le tout pour le plus grand avantage, sans doute, des frères malheureux dont cet argent, jeté à la queue du fisc, adoucira l'infortune.

(*Patriote de Saône-et-Loire.*)

Par ordonnance insérée au *Bulletin des Lois*, le sieur Durieux est autorisé à établir à la Guillonère, près du four à chaux le long du chemin de hallage du Rhône, une fabrique de cristaux.

La Saône, grossie sans doute par les pluies qui ont tombé du côté de sa source, et par les eaux fort élevées du Doubs, nous menace d'un débordement prochain. Aussi la navigation est-elle en ce moment dans une grande activité.

(*Drapeau Tricolore.*)

FONTARRABIE ; HENDAYE ;

LES DEUX CHALoupes CAPTURÉES ; NOUVELLES DE LA FRONTIÈRE.

Vendredi matin, de bonne heure, on battit la générale à Saint-Jean-de-Luz ; le bataillon du 4^e léger prit aussitôt les armes ; la pièce de 8 et les 3 obusiers partis de Bayonne la nuit précédente furent attelés, et chefs et soldats, musique en tête, se mirent en marche pour Hendaye. M. le général Nogués était à la tête de ces troupes, et chacun s'attendait à une manifestation énergique, à une répression immédiate de l'audace carliste.

A ces troupes se joignirent celles de Behobie, et bientôt 1,000 hommes environ se rangèrent en bataille sur la promenade de Hendaye parallèle à la Bidassoa. Les 4 bouches à feu furent mises en batterie sur le tertre vert qui s'élève devant les ruines de l'ancien fort et qu'on appelait autrefois *Montagne de Louis XIV*, et on attendit.

On attendit l'arrivée du bateau à vapeur le *Météore* qui devait s'embarquer à l'embouchure de la rivière et demander aux carlistes de Fontarrabie la restitution immédiate des deux chaloupes prises dans les eaux françaises. Si les carlistes refusaient, le *Météore* devait bombarder Fontarrabie.

Le général Nogués n'avait d'autres instructions que celles de protéger les manœuvres du *Météore*.

On attendit là jusqu'au soir : une foule considérable s'était portée à Hendaye et tous les regards se dirigeaient vers la mer avec une impatience sollicitée. On voyait même au faubourg de la Madeleine assis à l'embouchure de la Bidassoa, au pied de Fontarrabie, les habitants jeter leurs meubles par les fenêtres et se retirer dans l'intérieur, sous cette menace imminente de blocus.

Rien ne parut : le bateau à vapeur ne se montra pas sur la ligne pure et bleue de l'horizon et les carlistes durent s'étonner étrangement d'une démonstration qui avait donné à plusieurs centaines de curieux, plutôt le spectacle d'une revue que celui d'un blocus.

Après une aussi longue et aussi inutile station, les troupes du 4^e et les trois obusiers reprirent le chemin de Saint-Jean-de-Luz. La pièce de 8 fut laissée à Hendaye.

(*Sentinelles des Pyrénées.*)

On s'est enfin entendu dans le cabinet sur le texte de la loi à présenter dans la prochaine session, et qui doit tout-à-fait murer la vie privée.

Voici, nous assure-t-on, les principales dispositions :

Toute mention de faits ou d'actes quelconque de la vie privée des citoyens, par la voie de la presse, est interdite ;

Toute contravention à la présente loi sera punie, par voie correctionnelle, d'un emprisonnement d'un mois à un an, et d'une amende de 50 fr. à 10,000 fr., sans préjudice des dispositions de loi déjà existantes contre la calomnie et la diffamation ;

Seront exceptées des dispositions de la présente loi, l'annonce des faits relatifs aux mariages, naissances, décès, etc.

On assure que dans les communications faites au gouvernement et qui ont amené le départ de M. Barton, agent américain à Paris, il est dit qu'un acte de *non-intercourse* suivra immédiatement le retour de cet envoyé à Washington, si son départ de France est rendu nécessaire par la volonté du gouvernement français.

Le *Times* accompagne des réflexions suivantes la nouvelle du départ de M. Barton :

C'est l'exécution du traité d'indemnité qui a déterminé cette demande. Quoique cette affaire ait pris maintenant une tournure sérieuse, les autorités françaises la traitent avec leur légèreté accoutumée ; elles ne veulent point se persuader qu'une rupture soit possible pour une question d'argent entre deux nations aussi longtemps amies et alliées que la France et les Etats-Unis. Ni à Paris ni à Washington aucune demande n'a encore été faite pour obtenir les explications exigées par l'amendement du général Valazé, et il est certain qu'aucun fonctionnaire faisant partie du gouvernement américain n'a jamais eu l'idée de faire au gouvernement français une pareille concession. Il est digne de remarque que le gouvernement de Washington, en rappelant M. Barton, s'est écarté du précédent établi, en 1812, à l'occasion de la rupture avec l'Angleterre. A cette époque, les hostilités ont été précédées, comme elles le seront probablement aussi cette fois, d'un acte de *non-intercourse*. Toutefois, durant tout le temps des négociations jusqu'à l'explosion des hostilités, les chargés d'affaires des deux pays restèrent à leur poste, à Londres et à Washington, probablement pour laisser toujours une voie ouverte à la réconciliation.

On ne doute pas que M. Pageot, secrétaire de la légation française à Washington, ne reçoive de son gouvernement l'injonction de suivre l'exemple de M. Barton, si déjà il n'a quitté le territoire par ordre du président.

On regarde comme inévitable un acte de *non-intercourse* de la part du gouvernement américain, suivi de représailles de la part de la France. Le gouvernement français se flatte que le peuple des Etats-Unis souffrira autant que la France de ce système de quasi-hostilité, et que même le manque de vins et de soieries de France et d'un marché pour le coton et le tabac américain sera plus sensible aux Etats-Unis que ne le sera au commerce français l'interdiction des relations d'échange avec ce pays.

En tout cas, on pense que l'acte de *non-intercourse* ne sera pas suivi d'une rupture immédiate : on attendra l'installation de M. Van Buren dans les fonctions de président, et l'on pense qu'alors aucune difficulté sérieuse ne s'opposera à un arrangement amiable sur le seul point de contestation qui existera encore entre les deux pays.

Une compagnie d'assurances maritimes a déjà décidé que, vu la tournure que prennent nos relations avec les Etats-Unis, on ne signerait plus de risques de guerre à l'année à moins de 5 pour. Le taux de ces assurances était la semaine dernière pour 100.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On lit dans le *Journal de Paris* :

Des nouvelles officielles, arrivées de plusieurs points différents, s'accordent toutes, non-seulement à démentir la prétendue victoire qu'auraient remportée les carlistes dans la journée du 29, mais même à prouver que, dans cette journée, comme dans la précédente, l'avantage est resté à l'armée de la reine. Il paraît en effet que le mouvement de Cordova n'avait d'autre but que de faire une diversion pendant que les troupes sorties de Bilbao manœuvraient pour se joindre à lui ; dès lors sa retraite sur Vittoria s'explique aisément, et le bon ordre dans lequel il l'a effectuée, en emmenant même quelques prisonniers carlistes, prouve qu'il a réussi dans son opération, et qu'il n'avait pas été un seul moment entamé.

Une dépêche de Bayonne, en date du 8, annonce que Cordova est rentré le 29 à Vittoria avec 50 prisonniers carlistes ; que le 30 il est allé à Ochandio, et que le 1^{er} il est revenu à Vittoria sans aucun obstacle.

Le mouvement du 30 avait sans doute pour but d'aller au devant des Anglais qui avaient fait un grand détour pour le rejoindre.

Le 31, don Carlos était à Estarri-Aranaz, et son armée était échelonnée sur la route de Pampelune à Vittoria.

Des lettres de Bilbao, en date du 4, annoncent que le 30 le général Evans est parti avec 8,000 Anglais, se dirigeant sur Vittoria. Les généraux Espartero et Jauregui l'ont suivi avec 3,000 hommes. On a laissé à Bilbao 4,000 hommes et les urbains.

Une dépêche de Bayonne, en date du 11, annonce que l'affaire du 27, connue à Madrid le 30, y a été célébrée comme un avantage.

Le commerce de Madrid se charge de l'habillement et de l'équipement de 2,600 hommes qui forment le contingent de la province.

Le 7, don Carlos et son neveu, l'infant don Sébastien, étaient à Oyarzun avec 10 bataillons, placés entre Tolosa et la frontière de France. Quatre ont été échelonnés d'Oyarzun à Fontarrabie, où se trouve Sagastibelza, qui y a fait placer un mauvais canon. Quinze autres bataillons sont vers Angra ; trois autres bataillons et un escadron se sont dirigés le 8 sur l'Aragon.

Le 25, la division portugaise est entrée à Zamora.

Le 5, Mina a décidé qu'à l'avenir la garde nationale de Barcelonne ferait son service sans rétribution, et qu'il serait formé un escadron de volontaires à cheval. Chaque cavalier aura 5 réaux par jour. Une émeute sans gravité a eu lieu à Figueras dans la soirée du 7 ; elle a été comprimée sur-le-champ. Les carlistes sont postés dans les environs de Gironne et de Compadron.

AVIS.

MM. les Souscripteurs, dont l'abonnement expire le 15 novembre, sont priés de le renouveler, s'ils ne veulent éprouver du retard dans l'envoi du journal.

CHRONIQUE.

Le ministre du commerce vient de nommer une commission chargée d'examiner si le salpêtre exotique ne pourrait pas être admis à un droit beaucoup plus faible et s'il ne pourrait pas remplacer avec avantage le salpêtre indigène. Cette commission a pour président M. d'Argout; les autres membres sont MM. les généraux Vallée, Doguereau, Tholozé, le vice-amiral Rosamel, Thénard (de l'Institut), Jacques Levehyre, le conseiller-d'état David, et Grétain, directeur de l'administration des douanes.

— Le projet formé par la banque de France de réduire le taux de l'escompte de 4 à 3 p. 0/0, paraît plus sérieux que vous n'auriez pu le croire d'abord. C'est M. d'Argout lui-même, gouverneur de la banque, qui, dans la dernière séance du conseil de cet établissement, en a fait la proposition. Elle a été prise en considération, et une commission va être nommée; mais comme il faudra au moins cinq ou six semaines à cette commission pour faire son rapport, ce projet ne pourra pas être mis à exécution avant le commencement de l'année prochaine.

Il pourra même bien se faire que cette mesure aille de pair avec la réduction du 5 p. 0/0, projet que M. Humann est loin d'avoir abandonné. Les rapports fréquents qui existent encore entre M. d'Argout, auteur de la proposition, et les membres du cabinet, viennent donner plus de force à cette dernière opinion que partageant déjà un grand nombre de hauts personnages beaucoup mieux placés que nous pour connaître d'avance les intentions des ministres et de leurs affidés.

— Il est toujours question de mener à bonne fin la fameuse fusion projetée depuis si long-temps entre la royauté de juillet et les membres du parti légitimiste restés fidèles à la dynastie déchue.

Il n'est sorte d'intrigues et d'avances qui n'aient été faites par la cour des Tuileries dans ce but de réconciliation. Mais jusqu'à ce jour, tout ce déploiement de séductions avait été dépensé en pure perte; c'est à peine si quelques obscurs transfuges avaient osé traverser la rivière pour venir danser au château; mais enfin cette année, grâce au zèle religieux déployé depuis quelque temps, grâce à la marche rétrograde du cabinet doctrinaire et aussi grâce à l'attrait contenu dans le programme d'hiver, la haute aristocratie d'outre-Seine paraît consentir à descendre jusqu'à mêler ses armoiries avec la rotule des habitants ordinaires du château.

On ne met plus qu'une seule condition à cet acte de condescendance, c'est la retraite du ministre qui a eu l'audace de faire arrêter la duchesse de Berry. On s'indigne à l'idée seule de se rencontrer avec celui qui a livré à la risée de l'Europe la mère de Henri V.

Reste à savoir si le roi consentira à faire cette dernière concession aux partisans de la restauration: c'est maintenant un combat entre M. Thiers et le faubourg St-Germain. Bonne chance à tous deux!

— Mercredi ont eu lieu les obsèques de M. le vice-amiral comte de Rigny.

Dès le matin, toutes les rues avoisinant la rue Chantereine, où se trouve son hôtel, étaient encombrées de troupes de ligne et de garde municipale qui empêchaient la circulation des voitures.

A neuf heures et demie, le convoi s'est mis en marche par la rue du Mont-Blanc, le boulevard des Capucines, la rue de la Paix et la rue St-Honoré, pour arriver à l'église de Saint-Roch.

Il était attendu par une grande partie du clergé de Paris au milieu duquel on remarquait M. l'archevêque de Quélen avec ses vicaires-généraux.

La étaient aussi présents les membres du conseil-d'état, les maréchaux de France, les lieutenants-généraux, maréchaux-de-camp; les vice-amiraux, contr'amiraux et les membres du conseil royal de l'amirauté, qui tous accompagnaient le cortège; on distinguait aussi les pairs de France, députés, membres de la cour de cassation, etc., et quelques notabilités du corps diplomatique.

Quatre ministres marchaient autour du catafalque; MM. de Broglie et Duperré d'abord, puis le maréchal Maison et M. Thiers, qui nous a paru très souffrant. Derrière, venaient des députations de tous les grands corps de l'état, qui ont suivi le cortège jusqu'au Père Lachaise où devaient être prononcés des discours que l'heure avancée ne nous a pas permis de recueillir.

Le convoi était en outre composé de régiments de toutes armes pris dans la garnison de Paris et aussi d'un certain nombre d'officiers et de soldats de marine; mais on a remarqué avec grand étonnement que pas un bataillon de la garde nationale ne figurait dans le cortège.

Nous ne savons encore à quoi attribuer cette absence de la garde civique à l'enterrement d'un député.

— Depuis quelques jours, tous les chefs des diverses polices de la capitale se réunissent chez le commandant supérieur du château. Il s'agit, dit-on, d'arrêter les mesures qui seront prises pendant les débats des grands procès devant la cour des pairs.

— On se rappelle que M. Delavigne, directeur de la poste aux lettres de Neuchâtel, avait été soupçonné d'avoir fourni à M. Desjobert la trop fameuse circulaire écrite par M. Sautter à quelques maires, à l'occasion des dernières élections. Par suite, M. Delavigne avait encouru la disgrâce de l'administration, et avait été nommé à une direction fort éloignée, à laquelle il n'avait pas voulu se rendre, protestant, par sa démission, contre l'injustice de la mesure prise à son égard. Nous apprenons avec douleur que M. Delavigne s'est suicidé. (Journal de Rouen.)

— Ordre a été transmis aux douaniers de Calais, de guetter et de saisir des caisses de caricatures qui viennent d'Angleterre, et qui ont été faites à Londres contre les notabilités politiques de Paris. (Quotidienne.)

— Le général Allard vient de faire cadeau au roi d'une collection de médailles par lui recueillies en Asie. Ces médailles ont été envoyées par le roi à la bibliothèque royale.

— On lit dans le Courrier du Bas-Rhin, journal de Strasbourg, du 7 novembre :

Quoique l'Alsace soit sans contredit une des parties de la France où les bienfaits de l'instruction sont le plus répandus, il n'est cependant pas difficile de trouver, dans nos

campagnes, des communes où les plus absurdes superstitions sont encore à l'ordre du jour et accréditées par un grand nombre de dupes. Un fait qui s'est passé tout récemment dans les environs de Niederbronn, et que nous allons rapporter tel qu'il nous a été transmis, est une preuve frappante de ce que nous venons d'avancer.

Il y a quelques semaines seulement, la bonne foi et la simplicité des habitants des villages de Neunhollen et Dambach ont été exploitées d'une manière indigne par un Bohémien qui se prétendait à l'épreuve du mousquet, et qui, pour la somme modique de deux sous, vendait le secret de se rendre invulnérable.

Par un beau jour de dimanche, les habitants de Neunhollen se trouvaient réunis en grand nombre dans la maison auberge de l'adjoind de cette commune. Un fusil chargé de gros plomb : après quelques momens d'hésitation, l'adjoind saisit l'arme meurtrière et vise sur la poitrine du Bohémien placé à l'autre bout de la chambre. Le coup part. — Mais, ô miracle! au lieu de tomber mort, le Bohémien sort de dessous son gilet une poignée de plombs, qu'il jette d'un air dédaigneux devant les spectateurs stupéfaits, dont les plus incrédules sont forcés, pour le coup, de se rendre à l'évidence.

Le dimanche suivant, c'était le tour du village de Dambach, situé à un quart de lieue de celui de Neunhollen. Ici l'assemblée est encore plus nombreuse que la première fois. A la vue de tous les assistants, on charge un pistolet de quatre balles. Le plus courageux des Dambachois l'arme et tire, à bout portant, sur notre sorcier. Mais cette fois-ci les spectateurs sont désabusés. Il paraît que le Bohémien n'était pas parvenu à escamoter les balles avec son adresse ordinaire, car il tomba baigné dans son sang et atteint d'une blessure profonde au bas-ventre. Heureusement cette blessure n'était pas mortelle et n'eut d'autre suite pour notre sorcier imprudent que de le retenir chez lui pour quelques semaines.

— Les travaux du canal du Nivernais se poursuivent avec une grande activité : ils approchent de leur terme, et, sans les difficultés inattendues qu'on rencontre dans les tranchées du point de partage, ils seraient entièrement terminés au printemps prochain.

NOUVELLES D'AFRIQUE.

M. Canson d'Annonay, pair de France, un de nos plus recommandables industriels, vient de faire à Alger l'acquisition d'une terre immense, qu'il a payée 120,000 fr., pour y planter 200,000 mûriers, et cultiver aussi la canne à sucre, qui paraît bien réussir sur ce point.

Toulouse, Lyon, Paris et Rouen se sont remis à acheter de nouveau des terres, et envoient des colons : plus de 200 sont arrivés ce matin. Un bâtiment venu des îles Baléares nous en a apporté 60. D'autres sont attendus.

Le prince polonais Midmunki a aussi commencé ses exploitations sur le cap Matifoux, environ 8 lieues distant d'Alger. Cet homme estimable est un vrai modèle à suivre. Plein de capacité et de résolution, il aura le mérite d'avoir créé sur ce point une colonie polonaise puissante et riche, avec de faibles ressources, mais avec de la persévérance et de la résolution.

La chambre de commerce d'Alger, qui a rendu de si importants services à la colonie par ses utiles travaux, rédige en ce moment une circulaire adressée aux cultivateurs et capitalistes d'Europe. Cet appel fera connaître tous les avantages que peut offrir le pays. Cette voix sera entendue, et ces utiles observations seront accueillies par tout ce qui raisonne et compare dans notre France.

EXTÉRIEUR.

ESPAGNE. — Les carlistes occupent la route de Tolosa à Pamplune jusqu'à Aizcorbe.

Trois bataillons de Navarre ont reçu la dernière levée, qui est sans armes et mal disposée; beaucoup désertent déjà. Tout est très cher en Navarre, et l'armée carliste souffre beaucoup.

Sagastibelza a pris le commandement général du Guipuscoa; il a envoyé un bataillon à Iruñ et un autre à Renteria.

On pense que don Carlos veut menacer Saint-Sébastien.

Le corps anglais doit être réuni à Cordova sous Vittoria.

Don Sébastien a rejoint don Carlos le 4 à Lecumberry.

Tout prouve qu'il a été transporté en Espagne par un bâtiment venant d'Angleterre. (Journal de Paris.)

— Nous recevons de Madrid des nouvelles en date du 3 novembre :

La Gazette de Madrid publie le décret suivant sur la réhabilitation de Riégo :

» Si, dans toutes les occasions, il est agréable à mon cœur d'essuyer les larmes des sujets de ma fille chérie, le plaisir que j'éprouve est relégué à mes yeux, lorsqu'à ce devoir d'humanité se joint l'obligation sacrée de réparer les erreurs du passé. Le général don Raphaël Riégo, condamné à une mort ignominieuse, en vertu d'un décret postérieur au crime dont il était accusé, et pour avoir voté comme député de la nation sous la garantie de l'inviolabilité, suivant les lois alors en vigueur et le droit public de tous les gouvernements représentatifs, a été une de ces victimes que, dans les momens de crise, le fanatisme frappe avec la hache de la justice.

» Tandis que les hommes qui, par leur vote, ont approuvé la même motion que le général Riégo, occupent un rang distingué, soit dans les corps parlementaires, soit dans les conseils de mon auguste fille, il est impossible que la mémoire de ce général reste souillée de la tache du crime et sa famille plongée dans le malheur. Dans ces jours de paix et de réconciliation pour les défenseurs du trône légitime et de la liberté, il convient d'effacer autant qu'il est possible tous les souvenirs amers.

» Je veux que ma volonté à cet égard soit pour ma fille chérie et ses successeurs, le sceau qui assurera dans les annales futures de l'histoire espagnole l'inviolabilité des opinions, motions et votes qui seront émis dans les cortès générales du royaume.

» En conséquence, je décrète au nom de mon auguste fille ce qui suit :

» 1° Le général don Raphaël de Riégo est réintégré dans sa réputation et son honneur.

» 2° Sa famille jouira de la pension et des droits de viduité qui lui appartiennent conformément aux lois.

» 3° Cette famille est placée sous la protection spéciale de ma fille chérie dona Isabelle II, et sous la mienne durant la minorité de S. M.

» Au Prado, 31 octobre 1835.

» A don J. Alvarès Mendizabal, président du conseil des ministres.

AUTRICHE. — Vienne, 27 octobre. — Nous croyons pouvoir démentir, de la manière la plus positive, le bruit qui s'est répandu depuis six semaines relativement à une prétendue cession du duché de Parme au duc de Lucques.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(1559) FAILLITE DU SIEUR ÉTIENNE VIALA.

Deuxième et dernière répartition de douze fr. quinze cent. pour cent.

Messieurs les créanciers chirographaires de la faillite du sieur Etienne Viala, ci-devant fabricant de casquettes à Lyon, où il demeurait, place du Plâtre, n° 18, dont les créances ont été vérifiées, admises et affirmées, sont invités à se rendre à l'assemblée qui aura lieu, sous la présidence de M. le juge-commissaire, mercredi prochain dix-huit du courant, à cinq heures précises du soir, dans la salle du conseil du tribunal de commerce, sise Hôtel-de-Ville, place des Terreaux, à l'effet de prendre connaissance du compte-rendu par le syndic définitif et caissier, et recevoir une deuxième et dernière répartition de douze francs quinze centimes pour cent.

Chaque créancier devra représenter le titre constitutif de sa créance, et donner quittance en signant en marge le tableau de répartition.

Lyon, le 12 novembre 1835.

Le Syndic définitif et Caissier de la faillite,

ET. GARIN.

Vu et approuvé par nous Juge-Commissaire,

A. DELORE.

(1554) Lundi prochain seize novembre mil huit cent trente-cinq, à dix heures du matin, sur la place des Cordeliers, à Lyon, il sera procédé à la vente forcée et au comptant d'objets mobiliers saisis, qui consistent en divers métiers dits *Trancanoirs*, pour la profession de guimpier, cylindres, rouets, mouloirs, grand garde-robe, garde-manger, commodes, horloge, tables, chaises placards, batterie de cuisine, et beaucoup d'autres objets.

(1562) Demain lundi, dix heures du matin, sur la place du marché de la commune de la Croix Rousse, dite grande place, il sera procédé à la vente au comptant d'objets saisis, consistant en buffet, tabourets, chaises, tables, quinquets, rideaux, bouteilles, vaisselle, poêle, réchaud, tonneaux, etc. etc.

ANNONCES DIVERSES.

(1547 2) A VENDRE. — fonds de café.

S'adresser au bureau du journal.

(1560) A VENDRE. — Ancien fonds d'hôtel entièrement remis à neuf, dans un quartier bien commerçant. La personne justifiera des causes qui la font quitter.

S'adresser au bureau du journal.

(1561) A VENDRE. — Très beau cheval bai du Mecklembourg, âgé de 9 ans, à deux fins.

S'adresser au garçon d'écurie, à l'hôtel du Nord.

(1428 5) CHANGEMENT DE DOMICILE.

L'étude de M^e GROZ, avoué, rue St-Jean, n° 5, successeur de M^{es} QUANTIN et CABIAS, est établie, rue Bât-d'Argent, n° 16, maison Henry, au 2^e.

(1557) On a perdu dimanche soir, sur le quai de la Saône, un boa; ceux qui l'auront trouvé auront la complaisance de s'adresser au bureau du journal le Censeur.

(1556) Le cours d'orthographe et de langue française en 30 leçons, dont les trois premières séances publiques annoncées ont eu lieu, sera définitivement ouvert lundi, 16 du courant, à 8 heures du soir, grande rue Mercière, n. 2, au 3^{me}.

Les professeurs, désirant donner de la publicité à leur méthode, fixent le prix de ce seul cours à 25 fr.

(1555) Une maison de commerce de cette ville demande un homme pour voyager; on désirerait qu'il pût verser quelques fonds, ou l'intéresserait aux affaires, qui ne présentent jamais de non-valeur.

S'adresser à M. Chavet, rue Dubois, n. 5, à cinq heures précises.

AVIS INTÉRESSANT.

(1551) Le dépôt des oreilles-Cornet, pour la surdité, vient d'être réuni à celui de la maison Ma, de Paris, place Bellecour, façade du Rhône, n. 9.

Cet instrument acoustique, fort léger, tenant seul sur la tête, met de suite une personne sourde en état de participer à une conversation générale, et de ne rien perdre de ce qui se dit au spectacle ou dans une autre réunion; une dame peut le cacher facilement dans sa coiffure. Le prix fixe : 20 fr.

(1550) CAFÉ DE GRUAU.

Inventé par J. REYNIER-CAULLE, fabricant breveté à Paris.

Ce nouveau café, extrait de la fleur du froment, porte une saveur très agréable, et peut s'employer seul dans la crème. Mélangé par moitié au café des îles, il le rend moins irritant et plus sain; son usage habituel fortifie l'estomac par les principes nutritifs qu'il possède en abondance, et on obtient un aliment économique, nourrissant et très salubre.

Le seul dépôt de ce café à Lyon est chez M^{de} veuve Magallon, mercière, place des Terreaux, angle de la rue de la Cage. Le prix est de 90 c. la livre.

(1489 3) ENTREPOT DE CHOCOLAT DE BAYONNE.

Les demoiselles Thozelier, débitantes de tabac, place des Terreaux, s'efforcent de prévenir le public qu'elles viennent d'obtenir le dépôt de la première fabrique de chocolat de Bayonne. Sa supériorité incontestable sur tous les autres chocolats dispense d'en faire l'éloge. Il y en a dans tous les prix, avec et sans vanille.

PAR BREVET D'INVENTION.

PATE DE REGNAULT AÎNÉ,

pharmacien,

Rue Caumartin, n° 45, au coin de la rue Neuve-des-Mathurins,

AUTORISÉE PAR BREVET ET ORDONNANCE DU ROI.

Pour la guérison des rhumes, catarrhes, toux, coqueluches, asthmes, enrhumements et des maladies de poitrine les plus invétérées. (Voir l'instruction qui accompagne chaque boîte.) Dépôts à Amplepuis, chez M. Ardouin, pharmacien; à Belleville, chez M. Giroux, pharmacien; à Cours, chez M.; à Lyon, chez M. Boitel, pharmacien, rue Lafont, n° 24; à Tarare, chez M. Michel, pharmacien; à Villefranche, chez M. Voiturel; à St-Symphorien, chez M. Briant, pharmacien. (1483 3)

(1553) Le sieur MALIN, ancien maréchal-de-logis-chef des husards, grande allée des Brotteaux, maison du tir au pistolet de Lutzer, loue des chevaux pour voyage, promenade, et donne des leçons d'équitation. Il a dans ce moment de très beaux chevaux pour la voiture et pour la selle.

IRRITATIONS.

Le sirop de THRIDAGE d'un goût très AGREABLE, calme et tempère les IRRITATIONS. Il est très efficace dans les MALADIES NERVEUSES, les TOUX OPINIÂTRES, les PALPITATIONS du COEUR, le crachement de SANG, les CATARRHES, les PHTHISIES commençantes, etc.

Chez VERNET, pharmacien, place des Terreaux, n° 13, dépositaire des REVEDES APPROUVÉS et AUTORISÉS, et Michel, pharmacien à Tarare. (1473 3)

AVIS.

Les sieurs Pelorce et C^e, fleuristes, membres de la société royale d'horticulture de Paris, ont l'honneur de prévenir MM. les amateurs qu'ils viennent d'arriver en cette ville avec un grand assortiment de plantes, telles que camélia, araucaria, zanteda, strélitzia, mararia, magnolia, rhododendrum, kalmia, protéa, azalée, androméda, péonia, arboréa, rosiers de toutes espèces, oignons, griffes, pattes, bulbes et graines, et plusieurs autres plantes dont le détail serait trop long; ils vendront à un prix très modéré.

Ils sont établis grande rue Mercière, n° 49, pour peu de jours (1545 2)

INSTITUT ORTHOPÉDIQUE ET GYMNASTIQUE DE LYON.

Fondé par MM. les docteurs PRAVATZ et Jules GUÉRIN, sous la direction personnelle de M. Pravatz, auteur de la *Méthode nouvelle pour le Traitement des Difformités de la Colonne vertébrale*, qui a obtenu deux fois les suffrages de l'Académie royale de Médecine. (Séances des 17 novembre 1829 et 6 mai 1835).

Pavillon de Mont-Fleuri, montée St-Laurent, n° 5, à Lyon. (1223 6)

AVIS INTÉRESSANT.

Le seul Dépôt à Lyon

DES

COSMÉTIQUES et SECRETS DE TOILETTE de la Maison
MA, de Paris.

Place Bellecour, n. 9, au rez-de-Chaussée, côté des
façades du Rhône.

Assortiment complet des articles suivants, si avantageusement connus par les fréquents éloges des principaux journaux de la capitale.

1^o Les eaux noires, brunes, blondes et châtaines, et les Pommades américaines dans lesquelles il suffit de tremper le peigne pour teindre de suite les cheveux et sourcils sans aucune préparation.

2^o La Pommade grecque, qui a la propriété d'arrêter immédiatement et prévenir la chute des cheveux, les empêcher de blanchir et les faire croître en peu de jours.

3^o La Crème et l'Eau de Turquie, qui efface les rousseurs et toutes les taches du visage, et blanchit à l'instant même la peau la plus brune.

4^o L'Epilatoire du Sérail, qui fait tomber en dix minutes les poils du visage, sans laisser aucune trace.

5^o La Pâte Circassienne, qui blanchit et adoucit les mains à la minute.

6^o L'Eau Rose de la Cour, qui donne au teint un coloris frais et naturel: on peut se laver sans qu'il disparaisse.

L'Eau des Chevaliers, qui blanchit les dents et parfume l'haleine.

Prix: six francs chaque article, dix francs pour deux.

On fait des envois dans les villes voisines. (Ecrire franco n° dépôt à Lyon).

On trouve aussi audit dépôt les oreilles-cornets pour les personnes sourdes, et les biberons de nouvelle forme pour allaiter ses enfants. (1554)

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE,

Composé suivant la formule, adoptée par la société de médecine.

Ce sirop a toujours mérité la préférence sur tout autre pour le traitement des maladies vénériennes. Sa propriété est de guérir radicalement toutes les maladies qui proviennent d'un sang acre, échauffé, et qui dégénèrent en dartres, scrofules et démangeaisons.

Ce sirop se vend à la pharmacie de Mécors, à Lyon, rue Saint-Jean, n. 30. Le prix du grand flacon est toujours de 5 fr. avec le prospectus. (Même pharmacie. Spécifique contre les engorgements.) (1488 3)

TRAITEMENT VÉGÉTAL.

Par le SIROP CONCENTRÉ DE SALSEPAREILLE
de QUET, pharmacien, à Lyon.

Les maladies secrètes, récentes et anciennes, les gonorrhées, les dartres, la gale, en un mot, toutes les maladies de la peau et du sang sont guéries radicalement par ce dépuratif, qui est approuvé, et dont on peut faire usage avec toute sécurité.

Il se vend à la pharmacie de Quet, rue de l'Arbre-Sec, n° 31, entrée particulière par la grande rue Pizay, n° 24, à Lyon. (Dépôts dans toutes les villes de France et les principales de l'étranger.) (593 30)

Syphilis

ET

Maladies Cutanées.

SIROP DÉPURATO-LAXATIF

de séné,

Publié par ordre exprès du Gouvernement.

Préparé par PERENIN, Pharmacien-Chimiste, rue du
Palais-Grillet ou Puits-Pelu, n° 23, à Lyon.

Les guérisons opérées chaque jour par ce puissant dépuratif sont un sûr garant à la confiance publique.

Un nombre considérable de personnes affectées de maladies vénériennes les plus graves et les plus opiniâtres, telles que: BUBONS, ULCÈRES rongeurs, VÉGÉTATIONS, BOUTONS, ÉCOULEMENTS anciens ou récents, RÉTRÉCISSEMENTS, FLEURS ou PERTES BLANCHES LES PLUS REBELLES, ont été ramenées par son usage à la santé la plus parfaite; il en a été de même de celles atteintes de GALE, rentrées ou répercutées, DÉMANGEAISONS DE LA PEAU, ERUPTIONS, AFFECTIONS DARTREUSES, SCORFULES, et SCROFULEUSES, etc. etc. Ces résultats sont d'autant plus satisfaisants qu'ils ont été obtenus par l'usage de divers traitements infructueux.

Ce sirop, préparé avec tous les soins que son importance exige, est d'un goût très agréable et d'un emploi facile; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

Entièrement végétal, il remédie aux accidents mercuriels. Il se débite par pinte, trois quarts, demi, et quart de pinte, des prix de 20, 15, 10 et 5 francs.

Dépôts dans les principales villes de France.

On fait des envois. (Affranchir.)

(1256 22)

MALADIES DE POITRINE.

(1210 12) Le Sirop pectoral de Velar, approuvé des facultés de médecine comme le plus puissant spécifique dont on puisse faire usage contre les rhumes, catarrhes, asthmes, irritations d'estomac et de poitrine, les crachements de sang ou hémoptisie la transpiration arrêtée, vulgairement appelée chaud et froid, et contre la coqueluche, se vend chez Courtois, ancien pharmacien-interne des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, n° 10, à St-Clair, près la Loterie. L'efficacité de ce Sirop est constatée par de nombreuses guérisons mentionnées au prospectus qui accompagne les flacons.

DÉPÔTS:

Vienne, Mouret fils, épiciers, rue Marchande.
Givors, Clémence, quincaillier.
Grenoble, Dechenaux, père, quincaillier, Grande-Rue.
Saint-Etienne, Millet-Dubreul, épiciers-droguistes, place de l'Hôtel-de-Ville, n° 39.
Roanne, Amelot, confiseur.
Montbrison, Gontard, pharmacien.
Villefranche (Rhône), Roset, confiseur, Grande-Rue, n° 89.
Châlons-sur-Saône, Courant, coiffeur et quincaillier, au coin de la rue au Change.
Mâcon, Charpentier, marchand de papier et d'estampes.
Tournus, Dupont, père, épiciers.
Besançon, Aut. Jourdain, épiciers, Grande-Rue, n° 143.
St-Chamond, Sagniol-Peyre, quincaillier et faïencier Grande Rue, n° 99.
Bourgoin, Charles, quincaillier, place d'armes.
Romans, premier confiseur, place Fontaine-Couverte.

Avis à la Fabrique.

(1559) Le sieur David, mécanicien, côte St-Sébastien, à Lyon, premier et unique inventeur des mécaniques à faire plusieurs cannettes à la fois, qu'il construit de forme longue, ronde ou en fer à cheval; ces dernières tiennent très peu de place; les roquets et

canneltes s'y trouvent placés à la proximité de l'ouvrière, les pouvant atteindre sans allonger les bras hors de sa position naturelle; celles de forme ronde très commodes; le canetage, dévidage et traucanage s'y font en même temps, ou séparément. L'inventeur à qui il a été décerné une médaille, a reçu l'approbation de la chambre de commerce, et celle de la fabrique, en général, qui a donné la préférence à ses mécaniques. Etant breveté d'invention, il vient encore de lui être accordé un 4^e brevet d'addition et de perfectionnement pour l'adoption à ces mécaniques, d'un nouveau moyen, pour que les cannettes ne se garnissent plus aux rives, lorsqu'elles se finissent; ce moyen n'est pas le résultat du frottement de la soie, à mesure que les cannettes grossissent, comme il s'est fait aux mécaniques employées jusqu'à ce jour. Par ce nouveau moyen, les cannettes se font séparément, et en même temps, en forme de pain de sucre, à défilier, pour l'emploi de la laine, cylindrique et bombée pour la soie, comme plus ou moins longues.

Tout contrefacteur, soit de l'arbre mobile ou centre, comme principal moteur (pour lequel il a obtenu deux jugemens contre Belly, Jaud et Delaigne), soit des autres nouveaux moyens dont il est breveté, seront poursuivis, et les machines saisies et confisquées. Il fait aussi des échanges contre les anciennes, qu'il revend réparées à neuf et sur ses nouveaux procédés.

Maladies Secrètes et de la peau.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE,

Préparé par CO-ROIS, pharmacien à Lyon; ancien interne des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, à Saint-Clair, près de la Loterie.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les éruptions et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. Prix: 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le vil prix pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur ra poste.)

A Besançon, chez F.-Ant. Jourdain, épiciers, Grande-Rue, n° 143.

A Dijon, chez Borsary, chirurgien dentiste, rue Vauban, n° 15.

A Marseille, chez Thumain, pharmacien, grande rue de Rome.

A Grenoble, chez Dechenaux père, quincaillier, Grande-Rue.

A Gray, chez Gourdan, père, épiciers.

A Genève, chez M. Burkel droguiste.

A Vienne, chez Mouret fils, épiciers, rue Marchande.

A Nîmes, Roque-Verdier, pharmacien.

A Mâcon, M. Charpentier, marchand de papier et d'estampes.

A Rive-de-Gier, chez M. Jacques Chollet, épiciers, rue Paluy.

A Givors, chez M. Thivy, épiciers, Grande-Rue.

A St-Etienne, chez M. Pignol, droguiste-herboriste, rue de Lyon, n° 78.

A Avignon, chez Guibert, pharmacien.

A Villefranche (Rhône), Roset, confiseur.

A Châlons-sur-Saône, chez Courant, quincaillier-coiffeur, au coin de la rue au Change.

A Metz, chez Desroches, droguiste.

A la Côte-St-André, chez Roland, confiseur, près la Halle.

Ainsi que dans les principales villes de France.

Ce spectacle a lieu les dimanches, lundis et jeudis.

THÉÂTRE DES BEAUTÉS ET MERVEILLES

DE LA NATURE.

La Salle est au Caveau du passage de l'Argue, escalier E.

ON COMMENCERA A 5 ET A 7 HEURES 1/4 DU SOIR

M. Cautru donnera aujourd'hui deux séances composées d'une belle série d'expériences pneumatiques, d'effets électriques et de chimie, de Jeux et tours de physique amusante. M^{lle} Laure, âgée de douze ans, donnera la grande scène des trois vases enchantés.

Le spectacle sera terminé par l'albino, les anneaux et les œufs.

Voir l'affiche du jour qui donne les détails.

Spectacles du Samedi 14 novembre.

GRAND-THÉÂTRE.

Relâche. — Demain, Catherine Howard, drame. — Le Dieu et la Bayadère, opéra.

GYMNASSE LYONNAIS.

Le Carbonaro, vaud. — Madelon Friquet, vaud. — La Fille de l'Avare, vaud. — L'Aumônier, vaud.

BOURSE DE PARIS 12 du novembre.

Cinq pour cent	108 1/8	108 1/8	108 1/8	108 1/8	108 1/8	108 1/8	108 1/8
— fin courant	109 1/8	109 1/8	109 1/8	109 1/8	109 1/8	109 1/8	109 1/8
Quatre pour cent	99 1/8	99 1/8	99 1/8	99 1/8	99 1/8	99 1/8	99 1/8
Trois pour cent	81 1/8	81 1/8	81 1/8	81 1/8	81 1/8	81 1/8	81 1/8
— fin courant	81 1/8	81 1/8	81 1/8	81 1/8	81 1/8	81 1/8	81 1/8
Rentes de Naples	99 1/8	99 1/8	99 1/8	99 1/8	99 1/8	99 1/8	99 1/8
— fin courant	99 1/8	99 1/8	99 1/8	99 1/8	99 1/8	99 1/8	99 1/8
Rentes perpétuel	38 3/8	38 3/8	38 3/8	38 3/8	38 3/8	38 3/8	38 3/8
Emprunt cortès	37 3/8	37 3/8	37 3/8	37 3/8	37 3/8	37 3/8	37 3/8
Act. de la banque	2180	2180	2180	2180	2180	2180	2180
Quatre canaux	1212 50	1212 50	1212 50	1212 50	1212 50	1212 50	1212 50
Caisse hypothec.	707 50	707 50	707 50	707 50	707 50	707 50	707 50
Emprunt d'Haiti	385	385	385	385	385	385	385



V. PENICAUD,
Rédacteur, l'un des Gérans.

TYPOGRAPHIE DE L. BOIZEL, QUAI SAINT-ANTOINE, n° 36.